



Luxembourg, le 23 février 2024

Chers parents,

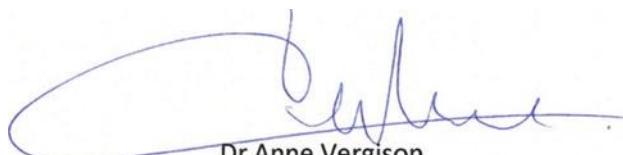
Plusieurs cas de coqueluche ont été déclaré récemment dans l'école de votre enfant et nous voudrions vous informer des mesures à prendre pour limiter la propagation de cette maladie qui peut être évitée par la vaccination.

La coqueluche est une maladie bactérienne respiratoire qui se transmet par les gouttelettes émises lors de la toux. Elle est très contagieuse. La majorité des enfants et adultes ont été vaccinés mais un rappel est nécessaire régulièrement. La coqueluche se manifeste d'abord comme un gros rhume avec de la toux et peu de fièvre : la toux peut prendre la forme de quintes importantes. La toux dure plusieurs semaines et peut réveiller la nuit. Cette maladie peut être très grave chez les bébés qui ne sont pas encore vaccinés et chez les adultes fragiles.

La vaccination représente le moyen le plus efficace pour prévenir la maladie et éviter sa transmission. De même une vaccination juste après un contact avec une personne malade permet d'éviter la maladie. Si votre enfant n'est pas ou plus en ordre de vaccination ou si sa dernière dose date de plus de cinq ans¹(durée moyenne des anticorps induits par le vaccin coqueluche), il est recommandé d'effectuer une vaccination contre la coqueluche le plus rapidement possible après le contact avec un cas positif. Le vaccin utilisé est un vaccin combiné qui protège aussi contre la diphtérie, le tétanos et la polio.

Dès le jeudi 29 février 2024, une équipe de l'Inspection Sanitaire sera présente à l'école pour proposer une vaccination. Si vous souhaitez que votre enfant soit vacciné s'il est dans le groupe à risque, nous vous invitons à transmettre le document de consentement, dûment rempli et signé, au titulaire de classe. Si vous préférez que votre enfant soit vacciné chez son pédiatre ou si vous ne souhaitez pas que votre enfant soit vacciné, veuillez le communiquer au secrétariat de l'école. Aucun enfant ne sera traité ou vacciné sans le consentement des parents.

En cas de questions supplémentaires, veuillez-vous adresser à l'Inspection Sanitaire au numéro de téléphone : 247-85650.



Dr Anne Vergison
Médecin - Chef de Divisio



Attestation de consentement pour l'administration d'une dose de vaccin contre la coqueluche, dans le contexte d'un contact possible avec une personne atteinte d'une coqueluche.

Je soussigné(e) Madame/Monsieur*

(Nom) _____

(Prénom) _____

(Numéro de téléphone) _____

mère/père/représentant légal* de

(Nom de l'élève) _____

(Prénom de l'élève) _____

(Matricule de l'élève) _____

(Nom de l'établissement scolaire) _____

(Classe fréquentée) _____

Donne mon consentement explicite pour que mon enfant reçoive une injection intramusculaire au niveau du bras, d'une dose de vaccin contre la coqueluche. Mon consentement entraîne nécessairement que les données à caractère personnel (nom, prénom, matricule et n° de GSM) soient transmises à l'Inspection sanitaire ;

En soumettant ce formulaire, vous acceptez que vos données personnelles soient traitées conformément à ce qui précède.

La carte de vaccination (carte jaune) est, si disponible, à joindre au présent document

Fait à (lieu) _____, le (date) _____.

Signature _____

À retourner au secrétariat de l'école pour le 28 février 2024 (secretariat@lem.lu)

*Veuillez entourer la mention qui convient

